

Comptabilité - Exercice 1996 - Ouvertures de crédits reprises au Budget Supplémentaire - Crédits complémentaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre et à divers ajustements budgétaires que nous retrouvons quasiment à chaque séance, mais également de doter certaines lignes de compléments de crédits.

Les compléments de crédits demandés en dépenses qui s'élèvent à 3 994 964 F, sont nécessaires au bon fonctionnement des services d'ici la fin de l'exercice ou permettront de réaliser certaines actions qui n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du Budget Primitif. Ils seront financés :

- pour 1 017 211 F par un prélèvement sur l'excédent du Compte Administratif 1995 disponible soit 15 297 019,11 F. Après cette reprise, l'excédent disponible pour une affectation ultérieure s'élèvera à 14 279 808,11 F.

- pour 618 000 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 918 du Budget Primitif 1996 (investissement)

- pour 1 734 753 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 940 du Budget Primitif 1996 (fonctionnement)

- pour 625 000 F par transferts de crédits figurant au 92.13/65711/91010/30000 «Parc scientifique - ENSMM». Cette opération est terminée. Le montant des travaux étant inférieur aux estimations, la participation de la Ville est moins élevée que prévu.

Ces différentes propositions sont regroupées dans les tableaux ci-joints, à savoir :

I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre et repris au Budget Supplémentaire,

II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et repris au Budget Supplémentaire,

III - Mise en place de crédits complémentaires.

1 - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre et repris au budget supplémentaire

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits repris au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
	(Opérations d'ordre CTB) (Lettre du 10/06/1996)		
90 63 2182 00508 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie		45 237,60
90 63 2188 00508 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie		8 219,40
90 63 2313 00508 35000	Transports collectifs urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la voirie		3 378,66
90 63 2313 94018 33000	Transports collectifs urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Terminus bus CTB Planoise		17 559,49
910 2762 00508 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	56 835,66	
910 2762 94018 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Terminus bus CTB Planoise	17 559,49	
	(Lettre du 06/08/1996)		
90 63 2182 82002 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement-transport		44 702,00
90 63 2183 00508 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de la voirie		6 965,56
90 63 2188 00508 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie		34 985,80

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits repris au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
90 63 2313 94018 33000	Transports collectifs urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Terminus bus CTB Planoise		34 510,95
910 2762 00508 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	41 951,36	
910 2762 82002 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement-transport	44 702,00	
910 2762 94018 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Terminus bus CTB Planoise	34 510,95	
	(Lettre du 04/09/1996)		
90 63 2182 00508 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie		102 578,78
90 63 2182 82002 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement-transport		24 008,22
90 63 2313 82002 35000	Transports collectifs urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Emploi du versement-transport		29 839,37
90 63 2313 94018 33000	Transports collectifs urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Terminus bus CTB Planoise		16 838,06
910 2762 00508 20200	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	102 578,78	

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits repris au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
910	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droit à déduction de TVA - Emploi du versement-transport	53 847,59	
910	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droit à déduction de TVA - Terminus bus CTB Planoise	16 838,06	
Sous-total		368 823,89	368 823,89
	Ajustement des imputations selon la nomenclature budgétaire et comptable M14		
911	Opérations financières et diverses - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	- 322 096,36	
911	Opérations financières et diverses - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement-transport	- 149 968,00	
911	Opérations financières et diverses - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Terminus bus CTB Planoise	- 122 241,37	
910	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	322 096,36	
910	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement-transport	149 968,00	
910	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Terminus bus CTB Planoise	122 241,37	

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits repris au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
	(Chèque CTB du 13/08/1996)		
910	2762 00508 20200 Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie		420 883,38
910	2762 82002 20200 Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement-transport		194 670,00
910	2762 94018 20200 Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Terminus bus CTB Planoise		174 311,81
90	63 2182 00508 35000 Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie	251 675,14	
90	63 2182 82002 35000 Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement-transport	194 670,00	
90	63 2183 00508 35000 Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de la voirie	34 897,32	
90	63 2188 00508 35000 Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie	127 533,26	
90	63 2313 00508 35000 Transports collectifs urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la voirie	6 777,66	
90	63 2313 94018 33000 Transports collectifs urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Terminus bus CTB Planoise	174 311,81	
	Total	1 158 689,08	1 158 689,08

**2 - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses
et en recettes et repris au budget supplémentaire**

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
92	Parking Allende - Régularisation de TVA sur gestion 1995		64 559,00
	Route et voirie urbaine - Autres produits sur exercices antérieurs		
92	Routes et voirie urbaine - Autres charges sur exercices antérieurs	64 559,00	
	Remboursement par la Société CAPITAL RISQUE FRANCHE-COMTE de la première annuité sur l'avance de 500 000 F consentie pour la Société MECA CONTROL		
910	Opérations sur immobilisations non ventilables - Créances sur des particuliers		83 333,00
TOTAL		64 559,00	147 892,00

3 - Mise en place de crédits complémentaires

Services	Imputations / Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1995	Transfert du compte de dépenses imprévues 918.20200	Transfert du compte de dépenses imprévues 940.20200	Transfert des crédits inscrits en 92.13/65711/91010.30000 Parc Scient. ENSMM
	92.21/6257 Crédits complémentaires pour fête de la Citadelle	130 000		130 000		
00200 Cabinet - Relations Publiques	92.99/65748/89052 Organisation de congrès, colloques et manifestations diverses	40 000		40 000		
	92.21/6237 BVV supplément Ghani YALOUZ	20 000		20 000		
00300 Communication	92.21/6231 Insertions publicitaires	25 000		25 000		
	92.21/6236 Edition - impression	85 000		85 000		
10100 Informatique	92.022/61558 Crédits d'entretien des installations téléphoniques	80 000		80 000		
	92.022/61558 Adaptation des autocommutateurs à la nouvelle numérotation	20 000		20 000		
20300 Sports	Voir point de l'ordre du jour du Conseil Municipal relatif au BRC Omnisports 18, rue de Trépillot	347 211	347 211			

Services	Imputations / Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1995	Transfert du compte de dépenses imprévues 918.20200	Transfert du compte de dépenses imprévues 940.20200	Transfert des crédits inscrits en 92.1 3/65711/ 91010.30000 Parc Scient. ENSMM
30000 D.G.S.T.	92.022/617/92037 Expertise des matériels sportifs en salle et de plein-air	50 000		50 000		
30100 Urbanisme	92.52/65728/82017 Ravalement de façades	370 000				370 000
	Eclairage de sécurité dans les bâtiments : 90.23/2313/00509 - Musée des Beaux-Arts 90.22/2313/00509 - Kursaal 90.22/2313/00509 - Espace Planaoise	200 000 150 000 50 000		200 000 50 000		150 000
	90.23/2313/00509 Musée des Beaux-Arts - Travaux de sécurité (vidéo-surveillance)	670 000	670 000			
	90.22/2313/00509 Alarme incendie - Espace Planaoise	100 000		100 000		
30900 Electricité-Chauffage	90.251/2313/00506 Conformité des installations électriques - Palais des Sports	250 000		250 000		
	92.21/61523 Manifestation «le pain, le vin, le fromage» - Electrification des stands	90 000				90 000

Services	Imputations / Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1995	Transfert du compte de dépenses imprévues 918.20200	Transfert du compte de dépenses imprévues 940.20200	Transfert des crédits inscrits en 92.13/65711/91010.30000 Parc Scient. ENSMM
32000 Parc Auto Déchets	92.022/60223 Réparation et entretien du parc automobile	500 000		500 000		
33000 Bâtiment	92.022/60223 Fournitures d'atelier	300 000		300 000		
34000 Espaces Verts	90.652/2312.00507 Clôture entre la pépinière municipale et Mme COQ, propriétaire riveraine (part Ville)	40 000		18 000	7 000	
	92.652/61521 Dénidification des freux au centre-ville	20 000			20 000	
	92.652/61521 Entretien des espaces verts - Espaces publics de nouvelles zones d'habitat	140 000			140 000	
35000 Voirie	92.64/60223 Remise en état de la Place du 8 Septembre suite à visite présidentielle	52 000			52 000	
	92.64/60631 Remise en état suite à des actes de vandalisme des WC automatisés Place de la Révolution	20 000			20 000	

Services	Imputations / Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Votes de crédits repris au BS par affectation partielle de l'excédent du CA 1995	Transfert du compte de dépenses imprévues 918.20200	Transfert du compte de dépenses imprévues 940.20200	Transfert des crédits inscrits en 92.13/65711/ 91010.30000 Parc Scient. ENSMM
35000 Voirie (suite)	90.64/2315.87003 Remplacement de corbeilles à papiers brûlées ou vandalisées	60 000		60 000		
	Tour de France : 92.64/60223 Acquisition de bottes de paille	20 000		20 000		
	90.64/2315.00508 Travaux de modification du carrefour avenue Mitterrand / rue des Vignerons	150 000		150 000		
41026 Orchestre Lyrique	92.22/65748 Contrat avec M. BRUNEL - Saison 1996-1997 - Premier versement - Complément de financement pour application de l'indexation	15 753			15 753	
	Total des crédits complémentaires	3 994 964	1 017 211	618 000	1 734 753	625 000

M. VUILLEMIN : Ce rapport comprend trois tableaux. Un premier tableau qui concerne les crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre pour un montant de 1 158 689 F. Il s'agit d'opérations de récupération de TVA auprès de la CTB. Deuxième tableau, ajustement budgétaire en dépenses et en recettes : les opérations décrites dans ces deux premiers tableaux sont régulièrement présentées en séance du Conseil Municipal et n'appelle pas de ma part de commentaires particuliers. En revanche, le tableau n° 3, dès lors qu'il concerne la mise en place de crédits complémentaires mérite quelques explications. Ces explications seront en trois points. Premier point : quelle est la situation financière actuelle ? Deuxième point : pourquoi des crédits complémentaires, à quel usage et enfin, troisième point : quelle sera la situation nouvelle à l'issue du vote de crédits auquel nous allons procéder aujourd'hui ?

Au cours du Conseil Municipal du mois de juin, nous avons ensemble adopté le solde du compte administratif 1995. Nous avons alors constaté un excédent positif de 47 647 000 F (chiffre arrondi). Au cours de cette même séance, nous avons voté un certain nombre de crédits tant en investissement qu'en fonctionnement, ce qui a ramené ce solde à 15 297 000 F auquel il convient d'ajouter les crédits restants à la même date au titre des dépenses imprévues tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les compléments de crédits que l'on vous demande de voter s'élèvent à 3 994 964 F. Ils sont financés de la manière suivante : 1 017 211 F sur l'excédent du compte administratif, 618 000 F par transfert des crédits de dépenses imprévues en investissement, 1 734 753 F par transfert de crédits de dépenses imprévues en fonctionnement et enfin 625 000 F par transfert de crédits qui figuraient au titre de l'ENSMM dans la mesure où la part Ville était moindre que prévue. L'affectation de ces crédits figure au tableau n° 3, en voici quelques exemples : des ravalements de façades pour 370 000 F, des travaux de sécurité importants : Musée des Beaux-Arts, Espace Planoise, Palais des Sports, etc. pour plus d'un million de francs et enfin des crédits pour l'entretien du parc auto, etc. A cela, il convient d'ajouter des crédits qui font l'objet de délibération spécifique que l'on trouvera au fur et à mesure du déroulement de notre séance de ce soir, notamment dans le domaine des sports au titre des contrats d'objectifs pour l'ESB en particulier, les jeux olympiques, quelques subventions comme le Marathon des Mots, etc.

A l'issue de la séance d'aujourd'hui, les fonds disponibles, excédent du compte administratif et dépenses imprévues, s'élèveront à 14 997 000 F. Je vous signale que je parle finances, donc de choses importantes et j'observe que parfois on passe plus de temps à discuter sur des points peut-être moins importants. Là, je viens de parler d'un million dans l'indifférence presque générale.

En outre, je voudrais moi aussi sacrifier à l'actualité. L'automne, c'est la rentrée scolaire, c'est vrai, mais c'est aussi les impôts locaux et je voudrais à ce point de vue vous faire part de quelques réflexions. Comme chaque année à la même époque dans la presse nationale et locale, on établit le palmarès des grandes villes. On est sage ou imprudent en fonction du vote d'un taux ou de l'évolution de telle ou telle taxe. Cette année, ce qui complique un petit peu les choses et ce qui est même au vu de certains articles source de polémique, c'est l'annonce presque simultanée d'un allègement de l'impôt sur le revenu en 1997 et d'un alourdissement de la fiscalité locale en 1996. Certains articles sont même allés jusqu'à parler au fond presque de l'irresponsabilité des élus locaux. C'est vrai que vouloir comparer la fiscalité d'Etat et la fiscalité locale ne serait pas sérieux.

Je voudrais rappeler quand même que c'est d'abord aux élus locaux et singulièrement à ceux des grandes villes que l'on demande aujourd'hui d'investir, de favoriser la création d'emplois, de répondre à une demande sociale sans cesse croissante. Demain, c'est aux élus locaux que l'on demandera de relever le défi du traitement des déchets. Selon certaines estimations, les collectivités auront ou auraient à investir de l'ordre de 61 milliards d'ici 2002 pour être en conformité avec les nouveaux textes. C'est vrai que quand on lit dans la presse : les collectivités locales n'ont qu'à faire des économies, etc. bien sûr, mais il faut aussi tenir compte de la réalité. Je n'évoquerai pas, je l'ai déjà fait à l'occasion des orientations budgétaires et du vote du budget, le désengagement de l'Etat, etc. mais c'est un fait et vous savez bien que cela se traduit par plusieurs millions de manque à gagner pour notre budget municipal. Et au fond, ce

qui intéresse le contribuable c'est ce qu'il a à payer, c'est-à-dire ce qui figure sur sa feuille d'impôts en bas à droite et son évolution par rapport à l'année précédente. Je crois néanmoins qu'il convient de rappeler que certaines décisions prises par le Gouvernement en loi de finances ne sont pas sans conséquences sur le montant de la cotisation du contribuable et je ne peux pas résister à la tentation, s'agissant de la responsabilité de l'Etat, de rappeler l'abaissement du niveau du seuil qui permet de bénéficier de l'abattement d'une part de la taxe d'habitation qui passe de plus de 16 000 F, c'était le dernier seuil, à 13 300 F. Plus de 15 000 contribuables bisontins sont concernés. Quand ceux-là et ceux des autres villes vont recevoir leur feuille d'impôts, la comparer à celle de l'année précédente, quelle sera leur réaction ? Ils se tourneront vers les élus locaux, notamment ceux des villes qui n'y peuvent rien mais je crois qu'il convenait aussi de rappeler cela et nous le ferons, nous le martèlerons autant que ce sera nécessaire.

Autre réflexion qui me paraît importante et que je corrige chaque fois que l'occasion m'en est donnée. J'évoquais tout à l'heure les palmarès des grandes villes, ces tableaux que l'on voit dans toute la presse nationale : les Echos, les Dépêches, le Monde et j'en oublie certainement où l'on présente de manière globale toutes collectivités confondues les différentes augmentations, etc. Alors c'est vrai que pour le contribuable c'est logique car lui il paie ce qui est voté, ce qui est décidé par les uns et par les autres. Mais je crois qu'il est très important que le contribuable sache bien qui est responsable de quoi. Et je le dis d'autant plus volontiers qu'on a vu dans une certaine presse des tableaux de villes de plus de 100 000 habitants, Ville de Besançon : + 8,2 %, etc. Ce n'est pas vrai, si vous regardez bien votre feuille d'impôts, les taux que notre assemblée a votés au moment de l'adoption du budget, c'est 2,98 %. Nous avons donc, nous, fait le choix d'une fiscalité modérée et ce choix est complètement masqué par cette présentation globale contre laquelle je me bats, tout ceci dans le souci encore une fois de faire en sorte que chaque contribuable sache bien qui est responsable de quoi. Et je veux rappeler une nouvelle fois que le choix qu'a fait la Municipalité de Besançon d'une fiscalité modérée dans le contexte difficile qui est celui des grandes villes, est véritablement un choix politique majeur.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 septembre 1996.